

54 %
personnes
couvertes

254 800
allocataires

En Essonne, au 1^{er} janvier 2022, plus de 696 400 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 54 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 39 % à 61 % selon les intercommunalités.

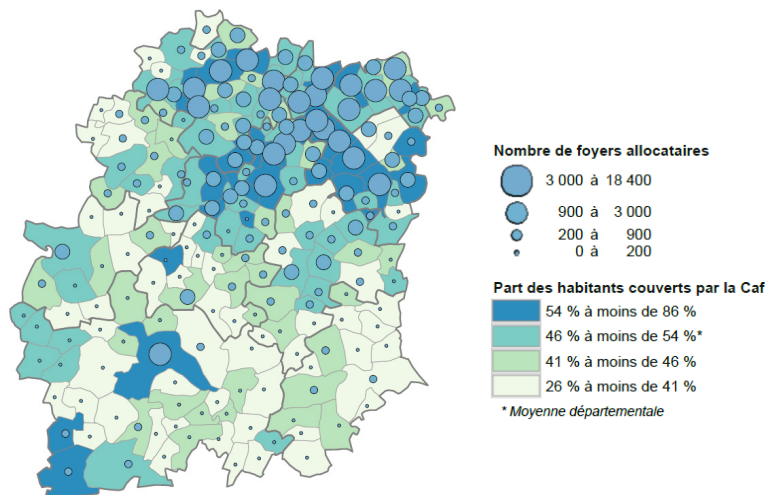
Le département se caractérise par un public plutôt familial avec 42 % de couples avec enfants (37 % en Île-de-France, 34 % en France métropolitaine) et 18 % de familles monoparentales (respectivement 16 % et 15 % aux niveaux régional et national). Par ailleurs, plus de 16 500 étudiants bénéficient d'une aide, soit 6 % de l'ensemble des allocataires (même proportion qu'au niveau régional et national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et

à réduire les inégalités de revenus. Parmi les allocataires dont les ressources sont connues, 22 % ont au moins la moitié de leurs ressources financières composée de prestations légales, dont 29 400 en dépendent en totalité (soit 13 % de la population allocataire, contre 17 % et 15 % aux niveaux régional et national).

78 200 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus (revenu inférieur à 1 135 euros par unité de consommation et par mois en 2021), soit 31 % des allocataires du département (34 % en Île-de-France et 32 % en France métropolitaine). Dans ces foyers précaires vivent plus de 94 800 enfants de moins de 21 ans.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf Données par commune



Sources : Caf de l'Essonne (FR6) 2021 et Insee RP 01/01/2019
© IGN © Geofla 2.0.2017

> **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



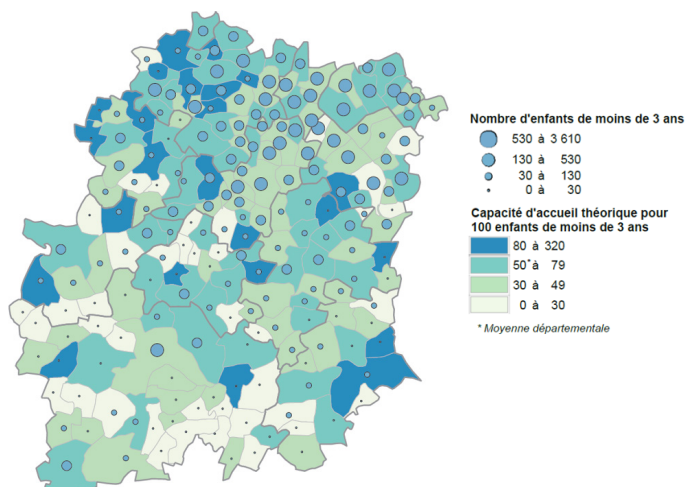
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires par
type de prestation

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2020
© IGN ® Geofla 2.0.2017

La Caf de l'Essonne soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et des prestations individuelles versées aux familles. L'objectif est d'apporter une réponse à près de 55 400 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil.

En 2020, avec plus de **27 400 places disponibles**, la capacité d'accueil de l'Essonne s'élève à **50 places pour 100 enfants de moins de 3 ans**. L'offre des assistants maternels représente plus de la moitié des places (52 % de l'ensemble des places offertes, contre 33 % au niveau régional et 55 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE

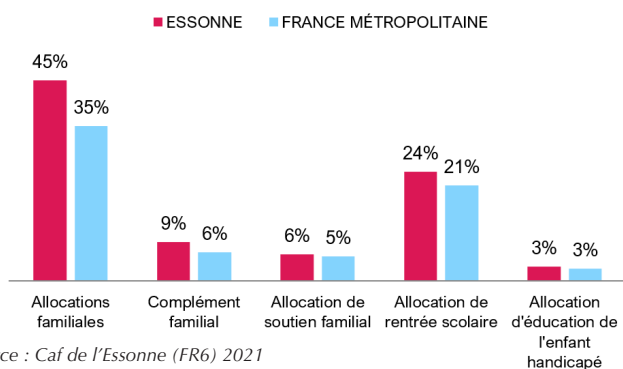


Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



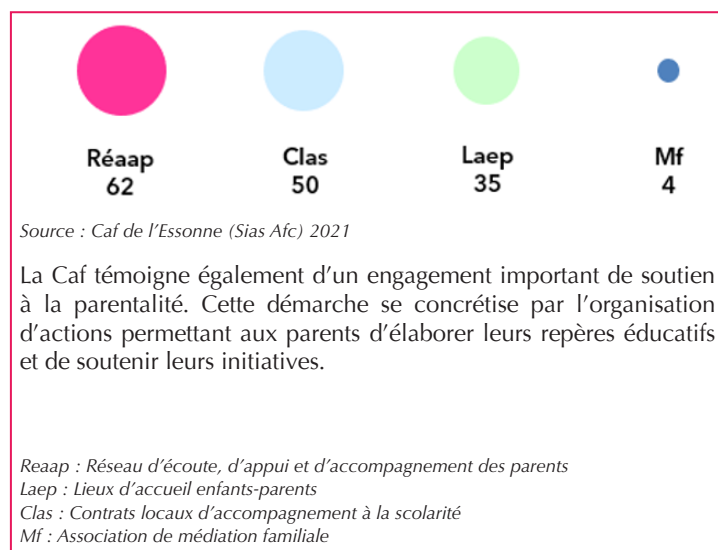
Répartition des prestations



La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **45 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et **9 % obtiennent un complément familial**,
- **24 % reçoivent l'allocation de rentrée scolaire** visant à assumer les coûts liés à la scolarité des enfants,
- **6 % perçoivent l'allocation de soutien familial** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **3 % perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** pour les soutenir dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant porteur de handicap.

Les structures financées en 2021



➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

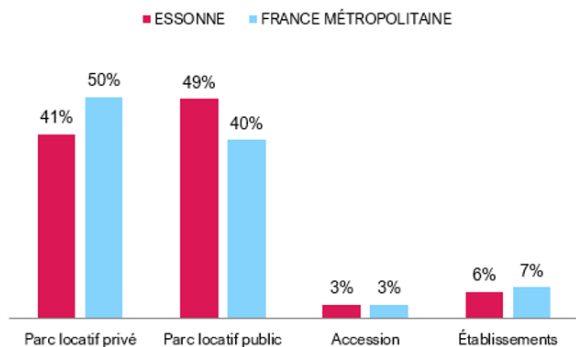
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



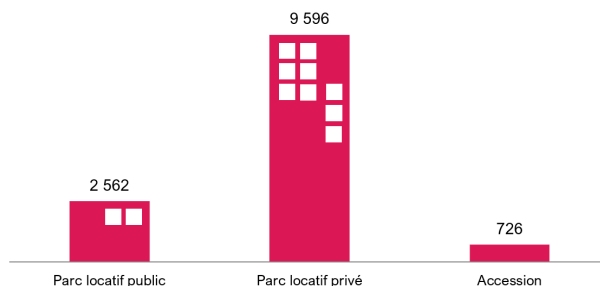
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf de l'Essonne (FR6) 2021

Au mois de décembre 2021, près de **94 000 foyers essonniers reçoivent une aide au logement** de la part de la Caf. Cela représente une population de plus de **222 200 personnes, soit 17 % de la population totale du département**. L'Essonne se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif public (49 % des bénéficiaires en Essonne, contre 47 % en Île-de-France et 40 % en France métropolitaine).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf Caf de l'Essonne (FR6) 2021

Après perception des aides au logement, près de 12 900 foyers consacrent 40 % de leurs revenus, voire plus, au paiement du loyer et des charges. La nature de logement se révèle un facteur essentiel : parmi eux, 9 600 foyers allocataires sont logés dans le parc locatif privé qui propose des loyers plus élevés. Ces derniers sont environ 4 fois plus nombreux que les bénéficiaires d'aides au logement domiciliés dans le parc locatif public.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

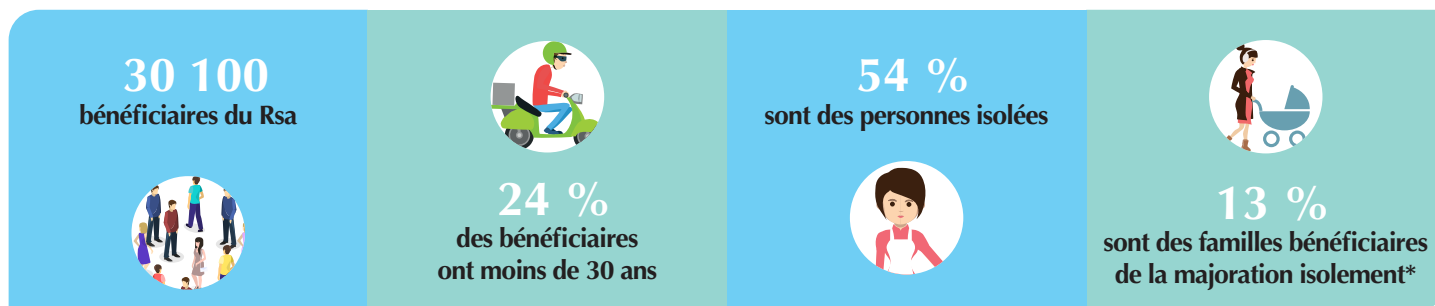


La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

- le versement du **revenu de solidarité active (Rsa)** à **30 100 foyers** sur le territoire essonnien,
- **74 100 allocataires essonniers bénéficiaires de la prime d'activité (Ppa)**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, **la prime d'activité est cumulée au Rsa pour plus de 5 900 foyers allocataires** en 2021,

- **plus de 16 800 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles **sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 61 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus (62 % au niveau régional et 59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

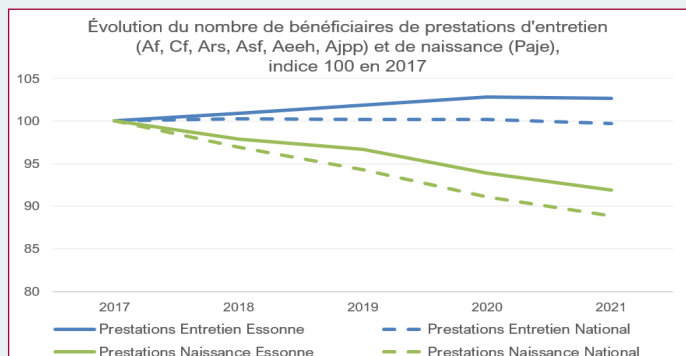


L'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation

La Caf gère le bénéfice de 13 prestations légales sur le champ de la famille et de la solidarité. Le nombre de bénéficiaires des principales d'entre-elles a évolué au cours des cinq dernières années, ce zoom donne quelques facteurs d'explication de ces évolutions.

Toutes les données sont extraites du fichier définitif (FR6) des Allocataires de la Caf aux 31 décembre des années 2017 à 2021. Elles portent sur les allocataires ayant un droit versable au titre de ces mois de décembre.

NAISSANCE/PARENTALITÉ

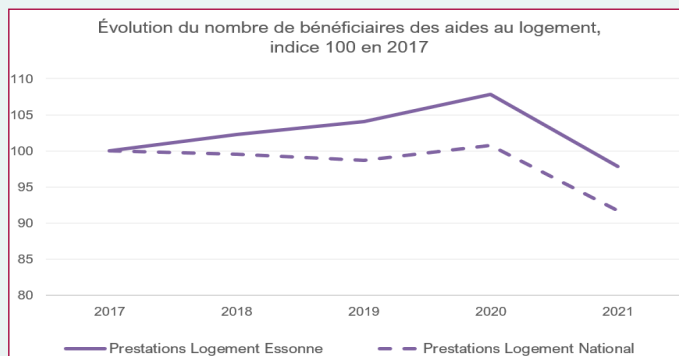


Source : Caf de l'Essonne (FR6) 2021

Note de lecture : Par rapport à 2017, le nombre de bénéficiaires de prestations d'entretien en 2020 a augmenté de 3 % puis s'est stabilisé en 2021. A contrario, le nombre de bénéficiaires de la Paje poursuit une baisse tendancielle qui atteint, en 2021, un recul de 2 % comparé au début de la période observée.

La baisse tendancielle de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) s'explique à la fois par une baisse de la natalité sur la période 2017-2020 et par une baisse du recours au congé parental depuis la mise en place de la PreParE en 2015, qui visait à équilibrer son recours entre les deux parents¹.

LOGEMENT

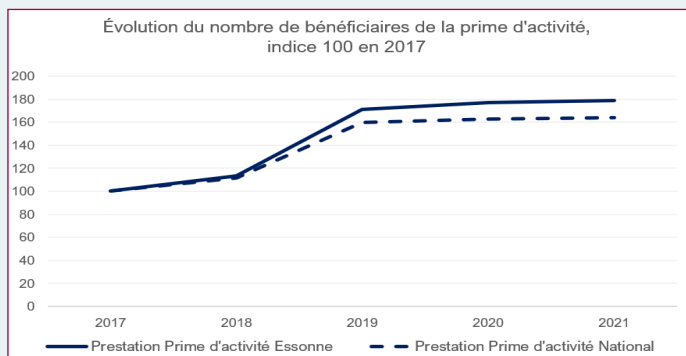


Source : Caf de l'Essonne (FR6) 2021

Note de lecture : Par rapport à 2017, le nombre de bénéficiaires des aides au logement en 2020 a augmenté de 8 % puis est reparti à la baisse pour atteindre un niveau inférieur de 2 % à celui du début de la période observée.

Au niveau national comme au niveau local, le nombre de bénéficiaires des aides au logement diminue en 2021 du fait de la réforme qui prend en compte des ressources plus récentes pour déterminer le droit et actualise trimestriellement la situation du foyer allocataire. La tendance haussière des ressources dans le temps explique en grande partie cette baisse. De plus, la réforme conduit à réviser plus fréquemment le statut de bénéficiaire en cas d'augmentation des revenus².

PRIME D'ACTIVITÉ

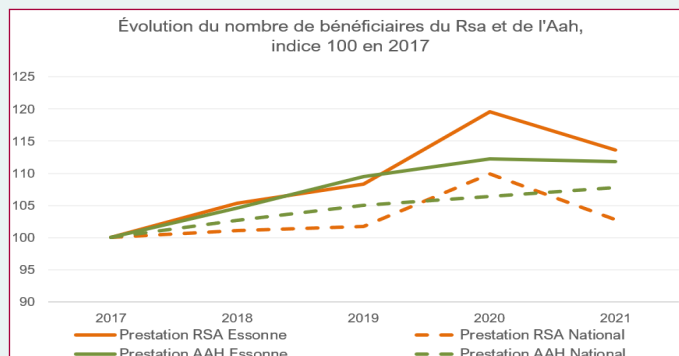


Source : Caf de l'Essonne (FR6) 2021

Note de lecture : Par rapport à 2017, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a connu une forte augmentation jusqu'en 2019 (+ 77 %) puis s'est stabilisé en 2021 avec une hausse supplémentaire de 2 points de pourcentage.

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a fortement augmenté en 2019 du fait d'une hausse des montants versés et du plafond de revenu permettant d'en bénéficier³. Cette évolution fait suite au mouvement des « gilets jaunes ». La forte médiatisation de cette réforme a favorisé une amélioration du taux de recours à la prime d'activité dès la fin d'année 2018.

SOLIDARITÉ



Source : Caf de l'Essonne (FR6) 2021

Note de lecture : Par rapport à 2017, le nombre de bénéficiaires du Rsa a connu une forte augmentation en 2020 avec une hausse de 20 %, avant de baisser en 2021. L'évolution du nombre de bénéficiaires de l'Aah est à la hausse, avec + 12 % en 2021 par rapport au début de la période observée.

Les évolutions du nombre de bénéficiaires du Rsa sont marquées par la crise sanitaire de 2020. Le nombre de sorties du dispositif en cours d'année a été exceptionnellement faible, en lien avec une situation économique dégradée et la mise en place de mesures exceptionnelles de maintien dans le dispositif⁴. L'année 2021 montre un retour au niveau antérieur à la crise.

Le nombre de bénéficiaires de l'Aah augmente tendanciuellement. Cette hausse est portée exclusivement par les bénéficiaires présentant un taux d'incapacité inférieur à 80 %⁵.

¹ Observatoire national de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2020 », édition 2021, pp 66-68.

² Cnaf, L'e-ssentiel n°210, « Bilan économique et social de la réforme des aides au logement de 2021 », 2022.

³ Cnaf, « Prime d'activité conjoncture » n°15 à 24, janvier 2020 à juillet 2022.

⁴ Cnaf, « RSA Conjoncture » n°31 à 37, octobre 2020 à juillet 2022.

⁵ DREES, « Minima sociaux et prestations sociales », édition 2021, pp 201-207.